



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2016**

**DATE DE
CONVOCAATION**

19 Septembre 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 10
ABSENTS : 09
QUORUM : 10
PROCURATION : 03

**DELIBERATION N°37/2016/MT
Prise en charge partielle des frais d'obsèques
de Madame Raymonde BACHET**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. **Patrick LECANTE**, Maire
M. **Patrick LABEAU**, 1^{er} Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2^{ème} Adjointe
M. **Brice SEPHO**, 3^{ème} Adjoint
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} Adjointe
M. **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

ABSENTS : Mme **Marlène MONTET**, Conseillère
M. **Christian PORTHOS**, Conseiller
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LECANTE**.
Monsieur **Vincent MAYEN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Jean-Yves TARCY**.



Délibération n°37/2016/MT
Prise en charge partielle des frais d'obsèques
de Madame Raymonde BACHET

En date du 19 Septembre 2016, la Commune a été informée du décès de Madame Raymonde BACHET, à l'âge de 84 ans. Suite à ce décès, les services funéraires TARIN ont établi pour la famille, un devis d'un total de 3 185,00 € relatif aux frais d'obsèques.

Ses enfants ont pu réunir dans l'urgence, la somme de 1 000,00 €, mais il subsiste tout même un reliquat de 2 185,00 €.

Aussi, en date du 20 Septembre, sa fille, Mme Ghislaine BACHET a sollicitée par courrier une aide financière à la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge partiellement les frais d'obsèques à hauteur de 2 000,00 €, ce qui représente 92% du solde de la facture.

Conformément aux articles L.2213-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Maire ou, à défaut, le représentant de l'Etat dans le Département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance » dans le cimetière communal.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver la prise en charge partielle des frais d'obsèques de Madame Raymonde BACHET pour la somme de 2 000,00 €.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport complémentaire n°02/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur la prise en charge partielle des frais d'obsèques de Madame Raymonde BACHET;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **APPROUVE** la prise en charge partielle des frais d'obsèques de Madame Raymonde BACHET pour la somme de 2 000,00 €.

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	13	dont procuration(s)	03
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : **19 OCT. 2016**

